

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 10 juin 2022

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 10 juin 2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 24 juin 2022

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE

Dispositif pilote pour le déploiement de bornes de recharge et de véhicules électriques en "autopartage" pour 12 communes rurales du canton de Bonnières-sur-Seine

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1111-4, L. 3211-1 et L. 5111-1,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants,

Vu le Code des transports,

Vu les statuts en vigueur du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-9-6419.1 du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales entendue,

Considérant que le dispositif pilote de déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques, d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques, ainsi que la mise à disposition de véhicules électriques auprès de communes rurales en vue d'une utilisation partagée, poursuit la double ambition de solidarité territoriale et de transition énergétique,

Considérant que le maillage en bornes de recharge électrique dans les communes rurales des Yvelines est particulièrement faible alors que l'usage des véhicules électriques est en plein essor,

Considérant que le projet doit permettre d'ouvrir l'électromobilité au plus grand nombre et d'accompagner l'accroissement de la circulation des véhicules propres sur le territoire Yvelinois,

Considérant que la mise à disposition de véhicules aux bénéficiaires du RSA, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs droits et devoirs, participe à la prise charge des situations de fragilité,

Considérant que le dispositif participe à la lutte contre l'effet de serre par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie, et à l'amélioration du cadre de vie,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte de la conclusion d'une convention de gestion en in house entre le Département et le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique, lui confiant les missions de pilotage, de déploiement et de gestion d'un dispositif pilote prévoyant l'installation d'une borne de recharge de véhicule électrique et d'une ombrière équipée de panneaux photovoltaïques, ainsi que la mise à disposition d'un véhicule électrique en utilisation partagée, dans chacune des 12 communes pilotes du canton de Bonnières-sur-Seine.

Dit que ce rapport est sans incidence financière.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 24 juin 2022**Dispositif pilote pour le déploiement de bornes de recharge et de véhicules électriques en "autopartage" pour 12 communes rurales du canton de Bonnières-sur-Seine**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Bédier Pierre

Secrétaire : Sonia BRAU

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Anne Capiaux à Nicolas Dainville, Claire Chagnaud-Forain à Laurence Boularan, Clarisse Demont à Geoffroy Bax de Keating, Sylvie D'Esteve à Richard Delepierre, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Jean-François Raynal à Fabienne Deveze.

Affichage le : 1 juillet 2022

Transmission préfecture le : 28 juin 2022

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20220624-lmc1132243-DE-1-1

Du : 28 juin 2022

Délibération exécutoire le : 1 juillet 2022